

## Dossier de demande d'autorisation environnementale Note de présentation non technique

Type de mesure	N° de la mesure	Intitulé de la mesure	Thématique concernée	Coût de la mesure
<b>Paysage et patrimoine</b>				
Évitement	Pays-Ev. 1	Évitement du secteur est	Paysage, lieux de vie et patrimoine	Inclus dans la conception du projet
Réduction	Pays-Re. 3	Réduction du nombre d'éoliennes	Paysage, lieux de vie et patrimoine	Inclus dans la conception du projet

Manœuvre habituelle pour présenter d'abord un autre secteur ou une plus grand nombre d'éoliennes puis les retirer.

Réduction	Pays-Re. 2	Implantation cohérente et presque régulière	Paysage et lieux de vie	Inclus dans la conception du projet
Réduction	Pays-Re. 6	Intégration des éoliennes	Paysage, lieux de vie et patrimoine	Inclus dans la conception du projet

En cohérence avec quoi ? Quelle intégration ? À quoi ? Comment ?

### 3.4.3 Chiroptères (chauves-souris)

Le risque de mortalité des chiroptères lié aux éoliennes est un fait connu. A l'exception de E3, les trois autres éoliennes du parc éolien Oratorio ne respectent pas les recommandations SFEPM quant à un éloignement de 200 m en bout de pale des boisements et habitats arborés favorables aux chauves-souris. Notons néanmoins que l'éolienne E2 a fait l'objet d'une modification de son emplacement, éloignement d'environ 40 m par rapport à une boisement de type chênaie-charmaie. Par ailleurs, une modification importante porte sur le modèle

Vrai

3 éoliennes sur 4 ne respectent pas l'éloignement de 200m en bout de pale,  
même celle dont on a modifié l'emplacement...

### 3.4.3 Chiroptères (chauves-souris)

à une boisement de type chênaie-charmaie. Par ailleurs, une modification importante porte sur le modèle d'éolienne retenu, l'éolienne Vestas V110, qui permet de maximiser la garde au sol à 32 m et ainsi suivre les préconisations de la SFEPM indiquant de proscrire les éoliennes de moins de 30 m de garde au sol. Afin de réduire significativement le risque de mortalité sur les chiroptères, un bridage des machines sera instauré dès la mise en service du parc éolien.

Vrai

#### Mais

Il n'est pas mentionné que les rotors de 110 m employés ici, sont les plus dangereux, et de beaucoup, pour les Chiroptères.

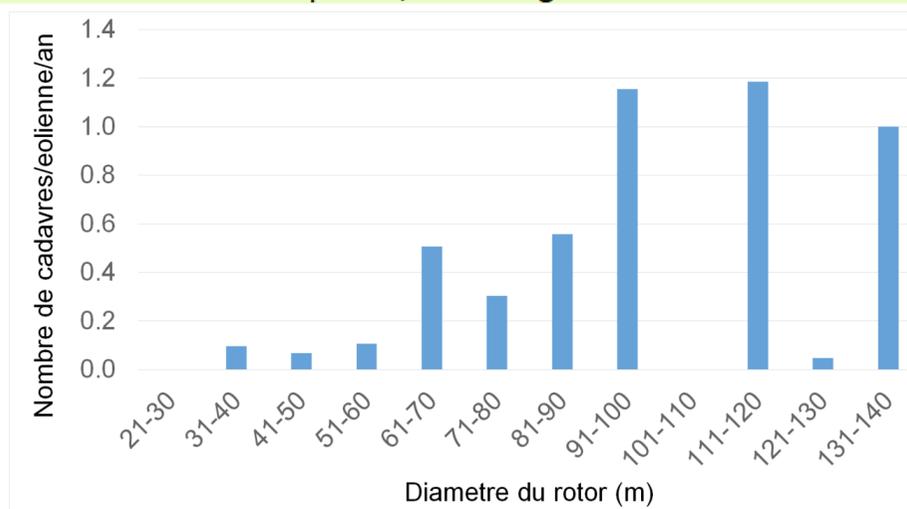


Figure 7 : Effet du diamètre du rotor sur le nombre de cadavres de chauves-souris par éolienne (données de novembre 2020 transmises par Tobias Dürri dans une communication personnelle). Dans les catégories 21-30, 101-110, et 121-140, il existe trop peu d'éoliennes suivies (<25 pour chaque catégorie) pour que les chiffres soient représentatifs de ces catégories. Dans les autres catégories, on a à chaque fois entre 77 et 1267 éoliennes suivies).

[https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/20160201\\_planification\\_V2.1.pdf](https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/20160201_planification_V2.1.pdf)

## Réponse du porteur de projet

Le risque de mortalité des chiroptères lié aux éoliennes est un fait connu. A l'exception de E3, les trois autres éoliennes du parc éolien Oratorio ne respectent pas les recommandations SFEPM quant à un éloignement de 200 m en bout de pale des boisements et habitats arborés favorables aux chauves-souris. Notons néanmoins que l'éolienne E2 a fait l'objet d'une modification de son emplacement, éloignement d'environ 40 m par rapport à un boisement de type chânaie charmaie. Par ailleurs, une modification importante porte sur le modèle d'éolienne retenu, l'éolienne Vestas V110, qui permet de maximiser la garde au sol à 32 m et ainsi suivre **les préconisations de la SFEPM indiquant de proscrire les éoliennes de moins de 30 m de garde au sol**. Afin de réduire significativement le risque de mortalité sur les chiroptères, un bridage des machines sera instauré dès la mise en service du parc éolien.

Le suivi de mortalité s'assurera de la bonne adéquation entre la mise en place de la mesure et l'effet escompté. Le suivi de l'activité des chiroptères en nacelle permettra de réadapter le bridage en fonction des résultats obtenus. En tout état de cause, bien que les recommandations SFEPM concernant l'éloignement aux éléments boisés ne soient pas suivies pour trois éoliennes, les mesures engagées permettront de réduire significativement les impacts et garantiront le maintien des populations de chauves-souris.

## Rapport de la commission d'enquête

Le risque de mortalité des chiroptères lié aux éoliennes est un fait connu. A l'exception de E3, les trois autres éoliennes du parc éolien Oratorio ne respectent pas les recommandations SFEPM quant à un éloignement de 200 m en bout de pale des boisements et habitats arborés favorables aux chauves-souris. Néanmoins l'éolienne E2 a fait l'objet d'une modification de son emplacement, éloignement d'environ 40 m par rapport à un boisement de type chânaie-charmaie. Par ailleurs, la garde au sol à 32 m des quatre machines suit les préconisations de la SFEPM indiquant de proscrire les éoliennes de moins de 30 m de garde au sol. Afin de réduire significativement le risque de mortalité sur les chiroptères, un bridage des machines sera instauré dès la mise en service du parc éolien.

Le suivi de mortalité s'assurera de la bonne adéquation entre la mise en place de la mesure et l'effet escompté. Le suivi de l'activité des chiroptères en nacelle permettra de réadapter le bridage en fonction des résultats obtenus.

En tout état de cause, bien que les recommandations SFEPM concernant l'éloignement aux éléments boisés ne soient pas suivies pour trois éoliennes, les mesures engagées permettront de réduire significativement les impacts et garantiront le maintien des populations de chauves-souris.

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites d'Indre-et-Loire - Formation dite "des sites et paysages spéciale projet éolien »  
Mardi 10 octobre 2023 – Alix de Saint Venant

Est-il normal que les commissaires enquêteurs, dans leur rapport, reprennent quasiment mot pour mot les réponses du porteur de projet ?

Y compris, manifestement, sans avoir vérifié la référence indiquée, très facilement consultable sur le Web et qui donne les références de la dangerosité extrême des rotors employés pour ce projet ?

<https://www.sfepm.org/le-groupe-chiropteres-national.html>

### 3.5 Impact sur le paysage et le patrimoine

Les interactions visuelles avec les éléments patrimoniaux, protégés ou non, sont globalement contenues par les caractéristiques d'implantation des édifices et sites, ainsi que par la composition des paysages. Des visibilitées et covisibilitées indirectes sont identifiées, notamment depuis certains points hauts emblématiques du Val de Loire (Bien UNESCO). Ces interactions visuelles sont contraires aux engagements du plan de gestion du Val de Loire, qui demande un évitement total. Elles sont cependant, pour la grande majorité, peu notables. Ainsi, seuls deux impacts modérés sont relevés, depuis le sommet de la Pagode de Chanteloup et depuis une courte séquence de la D31, au sud d'Amboise. Le reste des interactions visuelles entre le projet et le patrimoine, protégé ou non, est limité, avec des impacts variant de faible à nul.

Vrai

Faux

Pourquoi n'y a-t-il pas, sur RESANA, de photomontage depuis les châteaux d'Amboise et Chaumont ?

En conclusion, le projet éolien Oratorio s'inscrit dans un paysage encore non exploité pour son potentiel éolien. Il y crée un nouveau point focal, d'envergure plus imposante que les composantes actuelles du paysage. Le projet génère des effets de surplomb et de modification des rapports d'échelle, restreints aux abords du projet. Des perceptions lointaines sont relevées, notamment depuis les points hauts du Bien UNESCO du Val de Loire. Ces visibilitées entrent en conflit avec les engagements visant à garantir la pérennité de l'inscription du site sur la liste du Patrimoine Mondial. Elles sont cependant régulièrement interceptées et la présence visuelle du projet y est peu importante, voire négligeable.

Vrai

Faux

Est-il normal que le rapport reprenne mot pour mot les réponses du porteur de projet ?

## Rapport et Conclusions motivées

La participation a été soutenue sans être représentative de l'enjeu et du débat autour des éoliennes.

Trois thèmes mobilisent 78 observations soit 76% des thèmes développés.

- ☞ **UNESCO** (57 observations toutes défavorables),
- ☞ **Ecologie** (50 observations toutes défavorables),
- ☞ **Parc éolien** (32 observations toutes défavorables).

Si ces trois thèmes ne sont pas représentatifs de l'enjeu et du débat, lesquels le seraient ?

Afin d'éviter d'alourdir le dossier, l'original des observations ne figure pas au présent document où se trouve un condensé de chaque remarque.

A l'ère d'Internet, le poids d'un dossier (17 interventions manuscrites dans le registre et 91 interventions via le registre dématérialisé) ne devrait pas entraver l'accès plein et entier à l'information des citoyens.

## Rapport et Conclusions motivées

### ► Sur le Val de Loire « Patrimoine mondial UNESCO »

Le classement « Patrimoine Mondial » s'étend de Sully sur Loire à Chalonnes sur Loire soit environ 300kms. Hormis les paysages ligériens, peuvent être concernés les châteaux d'Amboise, de Chaumont, la pagode de Chanteloup et plus éloigné celui de Chambord.

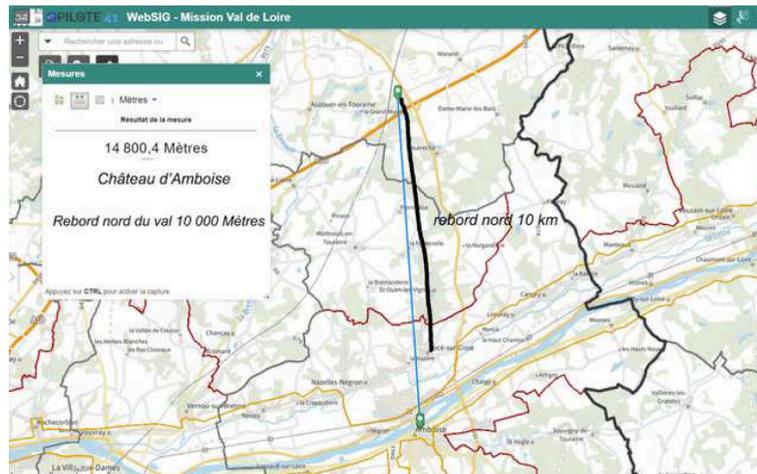
Que vient faire Chambord ici ?

Le plan de gestion est le référentiel commun pour une responsabilité partagée traitant notamment de la VUE (valeur universelle exceptionnelle) dont l'ensemble des acteurs, Etat et collectivités territoriales, sont parties prenantes.

Ainsi, l'orientation n°5 de ce plan de gestion, « Réussir l'intégration des nouveaux équipements » précise en son **objectif 5.4 : Eoliennes « Ne pas implanter d'éoliennes visibles depuis le Val et notamment pas à moins de 15 km du rebord du Val ».**

Or il apparaît que le site « Orotario » est situé à 14,8km du Val (château d'Amboise) mais à 10 km du rebord Nord, voir carte ci-après :

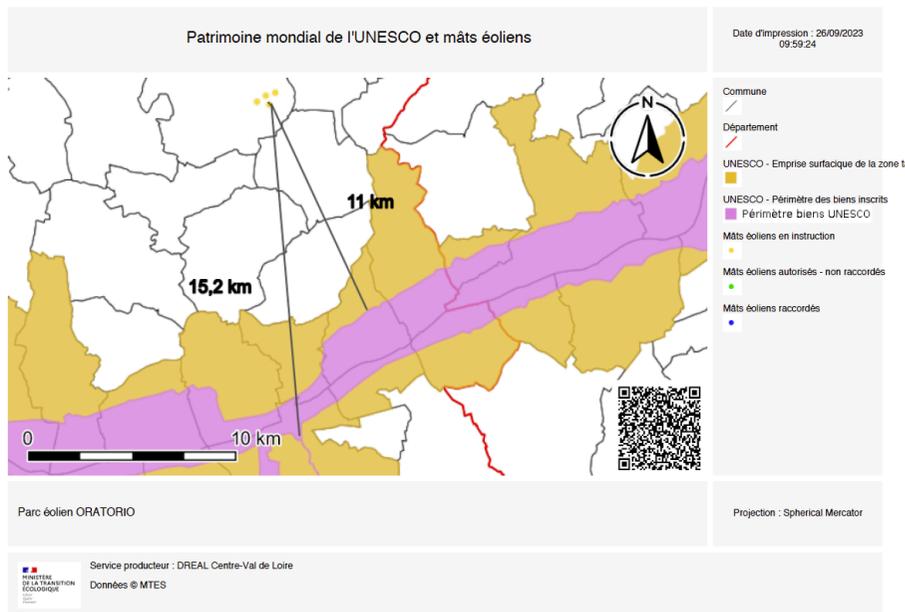
14,8km  
10km



## Présentation de la DREAL

### Impact sur le paysage et le patrimoine historique

- Le projet se situe à 11 km du bien inscrit à l'Unesco pour les communes les plus proches (Limeray et Cangey) et à 11 km du rebord du val (coteau nord) ; le rebord sud du val est situé à environ 15 km du projet sur les communes de Chargé, Amboise et Mosnes.



15,2km  
11km

Peut-on avoir les points GPS précis :

1/ de l'éolienne la plus proche du val  
0°58'24.066" E 47°32'57.973" N

2/ du rebord nord du val le plus proche  
du projet

3/ du Château d'Amboise et son jardin  
en son point le plus proche du projet (et  
son altitude)

4/ du rebord sud du val le plus proche  
du projet

5/ de la Pagode de Chanteloup (son  
altitude et sa hauteur) ?

## Réponses du porteur de projet

### 8.1 Enjeux liés au Val de Loire UNESCO

Comme évoqué en réponse à l'avis de la MRAE la zone d'implantation choisie est une zone d'implantation préférentielle pour laquelle aucune solution de substitution pertinente n'existe à l'échelle de la CC du Castelrenaudais. De plus, la zone d'implantation des éoliennes est située dans une zone favorable au développement éolien et le gabarit choisi est particulièrement adapté aux contraintes du site tant sur l'aspect écologique que sur l'aspect paysager. C'est faux. Cf. Chiroptères

Comme le rappelle l'étude paysagère du projet : seules des perceptions lointaines du projet sont révélées. Celles-ci sont régulièrement interceptées et la présence visuelle du projet y est peu importante, voire négligeable. Seuls deux impacts sont relevés par l'étude : depuis le sommet de la pagode de Chanteloup depuis une courte séquence de la D31 au sud d'Amboise. Concernant la Pagode de Chanteloup l'éloignement (17,6km pour l'éolienne la plus proche) et l'attractivité visuelle des plans intermédiaire limitent la prégnance visuelle du projet et l'importance de ce nouveau point focal. Ces perceptions sont réduites par la végétation depuis le pied de la pagode et le domaine de Chanteloup. Concernant la D31 la vitesse de déplacement des observateurs, l'éloignement (17,3km pour l'éolienne la plus proche) et l'attractivité visuelle des premiers plans atténuent l'importance de ces interactions visuelles.

2 impacts seulement ? Et le château d'Amboise ?

Facile de prendre le pied de la Pagode derrière un buisson.

Les observateurs se déplacent aussi à vélo et à pied.

« L'attractivité visuelle des premiers plans » est très faible depuis la D31.

## 2.2 Démarche pendant l'enquête

### ☞ Le 23 mai 2023

Rencontre des membres de la commission avec Monsieur MARMIROLI, Directeur de la Mission Val de Loire « Patrimoine Mondial ».

Le but de cet entretien était de nous informer sur les enjeux définis par « le patrimoine mondial UNESCO » notamment en matière d'implantation d'éoliennes.

Ainsi, a été abordé la réglementation propre à cette classification et tout particulièrement les risques éventuels de déclassement.

A cet égard, le Directeur a souligné qu'un motif de déclassement local peut entraîner le déclassement de la totalité de la vallée de la Loire (de Sully à Chalonnes / Loire).|

### Avis de la commission :

*Le site retenu par INNERGEX présente un accueil favorable au niveau de la commune d'Auzouer-en-Touraine, ce qui n'est pas le cas des communes environnantes.*

*Concernant le Val de Loire « patrimoine mondial de l'UNESCO » cette implantation peut être génératrice de conflits.*

La commission d'enquête a relevé que ce projet peut présenter un conflit de proximité avec le classement « **patrimoine mondial UNESCO** » du val de Loire.

Perspicace, la commission :  
Une proximité... qui va de Sully sur Loire à Chalonnes sur Loire !

## **Le Projet De Zone de Développement Eolien (Z.D.E.) de la Communauté de Communes du Castelrenaudais Une menace pour le classement UNESCO du Val De Loire ?**



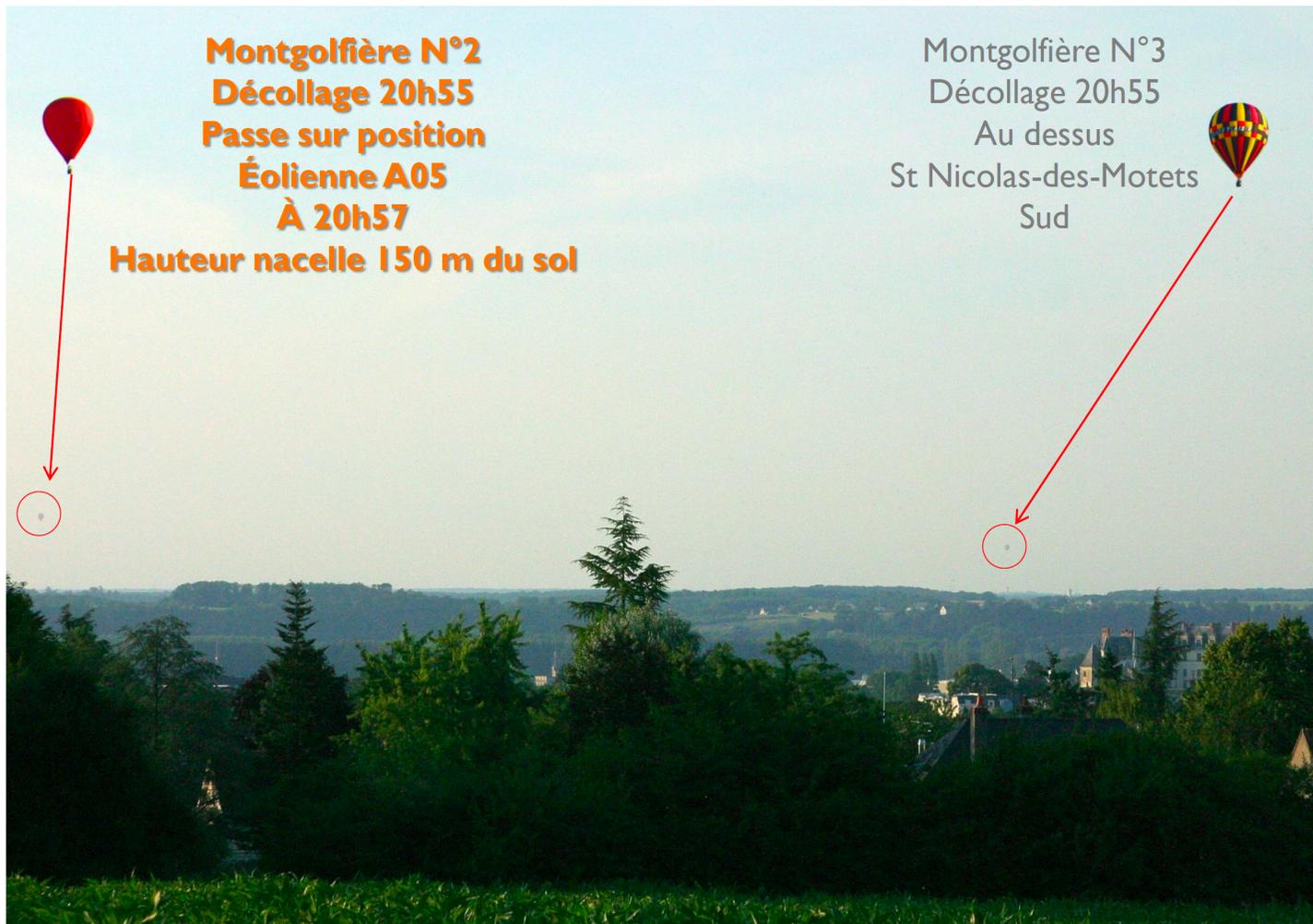
Grand Paysage nord d'Amboise avec en premier plan le Château. Cliché pris le 29 juin 2010 à 21h00 depuis la route de Bléré sortie sud d'Amboise, face au Lycée Agricole (Proche Pagode de Chanteloup)  
Trois Montgolfières avaient été positionnées à la verticale de trois éoliennes en projet sur les sites d'Auzouer-en-Touraine et St Nicolas-des-Motets

### **Démonstration de la covisibilité entre le Projet de Z.D.E. Et le Château d'Amboise Réalisée avec 3 Montgolfières le mardi 24 juin 2010**

Opération organisée par :  
Association de Défense de la Gâtine Tourangelle A.D.E.G.T.  
Association Loi 1901 – Président Jacques Gaudet - La Joubardière – 37110 Dame-Marie-les-Bois - Tel : 06/07/23/66/63  
Association Vent De Loire A.V.D.L.  
Association Loi 1901 Président Pierre Teinturier – L'Allier – 37110 Morand – Tel : 06/60/69/54/69

Avec la participation : de trois Aérostiers

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites d'Indre-et-Loire - Formation dite "des sites et paysages spéciale projet éolien »  
Mardi 10 octobre 2023 – Alix de Saint Venant



Mesures  
à 150m de haut

Le projet actuel  
est à 142m

Grand Paysage nord d'Amboise avec en premier plan le Château. Cliché pris le 29 juin 2010 à 20h57  
depuis la route de Bléré sortie sud d'Amboise, face au Lycée Agricole (Proche Pagode de Chanteloup)



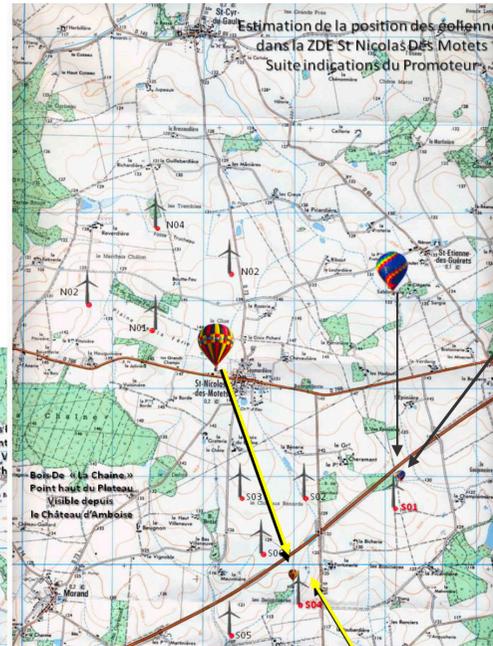
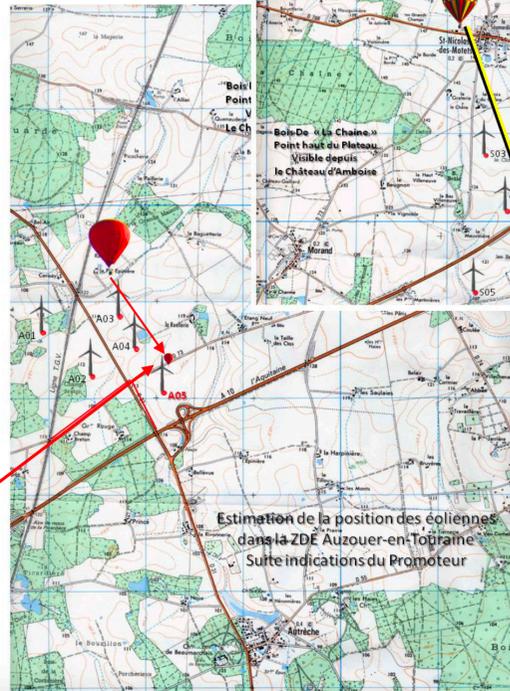
Grand Paysage nord d'Amboise avec en premier plan le Château. Cliché pris le 29 juin 2010 à 21h00  
depuis la route de Bléré sortie sud d'Amboise, face au Lycée Agricole (Proche Pagode de Chanteloup)

**Mardi 29 juin 2010**  
**Ordre de décollage**  
**et positionnement des**  
**Montgolfières**  
**Nacelle à 150 m du sol**

Mesures à 150m de haut  
Le projet actuel est à 142m



Montgolfière N°2  
Décollage 20h55  
Passe sur position  
Éolienne A05  
À 20h57



Montgolfière N°1  
Décollage 20h32  
Passe sur position  
Éolienne S01  
À 20h44



Montgolfière N°3  
Décollage 20h55  
Passe sur position  
Éolienne S04  
À 21h00

**Relevé GPS**  
**Montgolfière N°2**  
**Décollage 20h55**  
**Passé sur position**  
**Éolienne A05**  
**À 20h57**



La montgolfière N°2  
est très légèrement  
plus à l'est que  
l'actuelle éolienne E4



Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites d'Indre-et-Loire - Formation dite "des sites et paysages spéciale projet éolien »  
Mardi 10 octobre 2023 – Aix de Saint Venant

# Château de Chaumont-sur-Loire

Photographié depuis La Montgolfière  
À la verticale des coordonnées de l'éolienne S04



Voir dans le reportage de TV TOURS du 1<sup>er</sup> juillet une vue similaire à l'adresse :  
[http://www.dailymotion.com/video/xdw32p\\_inquietude-autour-du-parc-eolien-in\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xdw32p_inquietude-autour-du-parc-eolien-in_news)

Photomontage réalisé le 27 janvier 2010

Demain ?

**Le Château d'Amboise**  
**Le Val De Loire Classé au Patrimoine Mondial par l'UNESCO**  
**Impactés par des éoliennes en projet sur le territoire du Castelrenaudais ?**

5 Éoliennes en  
projet  
commune  
d'Auzouer en  
Touraine

C'est la hauteur et la position des éoliennes  
que nous avons voulu vérifier  
les clichés et observations réalisés le 29 juin 2010  
par les photographes et observateurs  
Valident ce photomontage

Réalisation Pierre Teinturier 27 janvier 2010

Photomontage estimatif du Grand Paysage vu depuis la tourelle sud-ouest de la cour du Château d'Amboise.  
Vision Bien nette des éoliennes de la ZDE projetée par la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites d'Indre-et-Loire - Formation dite "des sites et paysages spéciale projet éolien »  
Mardi 10 octobre 2023 – Alix de Saint Venant

Photomontage réalisé le 27 janvier 2010

Après-demain ?

**Le Château d'Amboise**  
**Le Val De Loire Classé au Patrimoine Mondial par l'UNESCO**  
**Impactés par des éoliennes en projet sur le territoire du Castelrenaudais ?**



Photomontage estimatif du Grand Paysage vu depuis la tourelle sud-ouest de la cour du Château d'Amboise.  
Vision Bien nette des éoliennes de la ZDE projetée par la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites d'Indre-et-Loire - Formation dite "des sites et paysages spéciale projet éolien"  
Mardi 10 octobre 2023 – Alix de Saint Venant